



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2016

### Numéro

DEL 2016.09.28/138

### Thème : TOURISME 2

**Objet :** DEMANDE DE  
CLASSEMENT « STATION  
DE TOURISME » POUR  
BRIANÇON.

### Convocation

**Date :** 21/09/2016

**Affichage :** 21/09/2016

### Nombre de membres du Conseil Municipal

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 32

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

### Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

### Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Pascale BRUNET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2008-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-338-0018 en date du 3 décembre 2012 portant acte de la dénomination de « commune touristique » à la commune de Briançon pour une durée de cinq ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-032-005 en date du 1<sup>er</sup> février 2013 classant l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier en catégorie 1 ;

Considérant la demande de renouvellement de la commune de Briançon auprès du préfet de la dénomination « commune touristique » ;

Considérant que la commune de Briançon souhaite poursuivre son engagement dans le développement touristique de qualité et satisfaire ainsi aux critères du label d'excellence reconnue par la dénomination « station de tourisme » ;

Considérant que la commune de Briançon répond auxdits critères en matières :

- D'accès et de circulation dans la commune,
- De variété des hébergements touristiques,
- D'accueil, d'information et de promotion touristique, notamment en plusieurs langues,
- De services de proximité sur et autour de la commune, d'activités et d'équipements sportifs, culturels ou à caractères patrimonial présents sur le territoire communal,
- D'urbanisme, d'environnement, de patrimoine de d'embellissement du cadre de vie,
- D'hygiène et d'équipements sanitaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter le classement de la commune de Briançon en « station de tourisme » sur la base du dossier réglementaire à déposer auprès des services de l'État ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'obtention dudit classement ;
- D'attester que la commune de Briançon n'a pas, de son fait, fait l'objet d'infractions aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années qui précèdent l'année de cette demande de classement, et n'avoir reçu aucune notification, mise en demeure ou constat en ce sens ;

AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928138-DE  
Regu le 06/10/2016

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**  
TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**  
NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.



